

Conditions Générales d'Utilisation et de Services du réseau d'affaires Pouvoir d'Entreprendre et de sa plateforme.

ARTICLE 1 - Définitions

ARTICLE 2 - Désignation de l'Éditeur

ARTICLE 3 - Dispositions générales aux CGUS

1. Objet
2. Champ d'application
3. Disponibilité et opposabilité des CGUS
4. Modification des CGUS

ARTICLE 4 - Entrée en vigueur et durée

1. Principe

ARTICLE 5 - Conditions d'Adhésion à Pouvoir d'Entreprendre

ARTICLE 6 - Processus d'Inscription et d'Adhésion à Pouvoir d'Entreprendre

ARTICLE 7 - Accès à la Plateforme – description des Services

1. Modalités d'accès à la Plateforme
2. Services accessibles à L'adhérente
 - 2.1. Services disponibles via le Compte Adhérente
 - 2.2. Services en présentiel
3. Spécificités liées à la directrice de territoire
 - 3.1. Nomination et missions directrice de territoire
 - 3.2. Services accessibles via le Compte directrice de territoire

ARTICLE 8 - Obligations de L'adhérente

ARTICLE 9 - Obligations spécifiques de la directrice de territoire

ARTICLE 10 - Obligations de Pouvoir d'Entreprendre

ARTICLE 11 - Prix et paiement de l'Adhésion

1. Prix de l'Adhésion
2. Paiement de l'Adhésion

ARTICLE 12 - Propriété
intellectuelle

1. Propriété intellectuelle de Pouvoir d'Entreprendre .
2. Propriété intellectuelle de L'adhérente

ARTICLE 13 - Droit à l'image

ARTICLE 14 - Responsabilité

1. Généralités
2. Accès et fonctionnement du Site et de la Plateforme
3. Prise et exécution d'une Adhésion sur le Site
4. Informations et contenu publiés par les adhérentes et / ou les directrices de territoire

ARTICLE 15 - Force majeure

ARTICLE 16 - Assurance

ARTICLE 17 - Exclusion – Résiliation

1. Résiliation pour convenance de L'adhérente
 - 17.3. Manquements à ses obligations par L'adhérente
 - 17.4. Manquements à ses obligations par la directrice de territoire

ARTICLE 18 - Données personnelles

ARTICLE 19 - Notification

1. Notification obligatoire selon l'article 6. I. 7 de la loi du 21 juin 2004.
2. Contenu susceptible d'être illicite

ARTICLE 20 - Commentaires, critiques, communications et autres contenus

ARTICLE 21 - Indépendance

ARTICLE 22 - Non-sollicitation / non-embauche
ARTICLE 23 - Cession – changement de contrôle
ARTICLE 24 - Liens hypertextes
ARTICLE 25 - Divers
ARTICLE 26 - Loi applicable
ARTICLE 27 - Tribunal compétent

ARTICLE 1 - Définitions

« Adhésion » : désigne l'acte juridique par lequel une Utilisatrice qui a procédé à une Inscription pour devenir adhérente du réseau d'affaire Pouvoir d'Entreprendre, règle à Pouvoir d'Entreprendre le prix de son adhésion annuelle ou de son renouvellement lui permettant d'accéder aux Services proposés exclusivement aux adhérentes de ce réseau.

« Adhérente » : désigne toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, et qui a adhéré au réseau Pouvoir d'Entreprendre. Une personne morale ne peut détenir qu'une adhésion.

« Directrice de territoire » : désigne l'adhérente qui assure un rôle de gestion et d'animation des membres d'un territoire défini localement.

« Compte » : désigne l'ensemble des données fournies et modifiables par une utilisatrice, accessibles via des interfaces mises à sa disposition par Pouvoir d'Entreprendre et réunies par un identifiant unique. Le compte est accessible, partiellement ou totalement, via la Plateforme et le groupe privé.

« Conditions Générales d'Utilisation et de Services » ou CGUS » ou « Contrat » : désigne(nt) le présent acte et ses annexes.

« Données » : désignent indifféremment les Données Professionnelles ou les Données à caractère personnel de l'Utilisatrice.

« Données Professionnelles » : désignent toute information se rapportant à l'entreprise et le champ d'activités de l'Utilisatrice tels que la dénomination ou raison sociale de l'entreprise, siège social, forme sociale, chiffre d'affaires, numéro SIREN (identification administrative de l'entreprise), date du début d'activité, le site web de l'entreprise, secteur d'activité, effectifs de l'entreprise, statut professionnel, etc.

« Données à caractère personnel » ou « Données Personnelles » : désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« Éditeur » ou « Pouvoir d'Entreprendre » : désigne le réseau géré par l'entreprise Pouvoir d'Agir, dont le siège social est situé au 5 Allée Mathurin Méheut, Appt 95, 56000 Vannes, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 493 241 608. Pour plus d'informations, l'Utilisatrice peut consulter les Mentions Légales.

« Éléments » : désignent, sans que cette liste soit exhaustive, les images, photographies, musiques, sons, vidéos, textes, articles de blog, le blog lui-même, icônes, logos, logiciels, programmes informatiques, bases de données, annuaire, Données ou tout autre contenu de quelque nature qu'il soit, diffusés et / ou intégrés sur le Site, la Plateforme, le groupe privé ou composant le Site, la Plateforme ou le groupe privé.

« Charte du réseau » : désigne le document, en version numérique, qui rappelle les valeurs véhiculées par Pouvoir d'Entreprendre et ses règles de fonctionnement.

« Inscription » : désigne la procédure permettant de créer un Compte sur une application mise à disposition par Pouvoir d'Entreprendre et permettant de devenir Utilisatrice.

« Mentions Légales » : désignent les informations légales relatives à la société Pouvoir

d'Entreprendre.

« Partie » ou « Parties » : désigne(nt) individuellement ou conjointement Pouvoir d'Entreprendre et / ou une Utilisatrice.

« Plateforme » : désigne la ou les applications Web mise à disposition par Pouvoir d'Entreprendre et accessible à l'adhérente en s'y connectant via ses Identifiants. L'accès à la Plateforme nécessite l'usage de navigateurs Internet récents.

« Services » : désignent les prestations proposées par Pouvoir d'Entreprendre en ligne via la Plateforme, le groupe privé ou en présentiel et accessibles aux adhérentes à compter de leur Adhésion. Les Services sont décrits plus précisément à l'article 7 des CGUS.

« Site » : désigne le site Web vitrine accessible à l'adresse URL <https://pouvoirdentreprendre.com/> géré et animé par Pouvoir d'Entreprendre.

« Utilisatrice » : désigne l'adhérente.

« Groupe privé » : désigne l'espace collaboratif édité et hébergé par la société DISCORD et mis à la disposition des adhérentes par Pouvoir d'Entreprendre.

ARTICLE 2 - Désignation de l'Éditeur

L'Éditeur du Site et de la Plateforme est la société Pouvoir d'Entreprendre, telle que désignée à l'article 1 des CGUS et / ou dans ses Mentions Légales.

ARTICLE 3 - Dispositions générales aux CGUS

3.1. Objet

Les CGUS ont pour objet de fixer les conditions et les modalités de :

- l'Adhésion aux Services et à la Plateforme Pouvoir d'Entreprendre ;
- la mise à disposition et l'utilisation de la Plateforme par les adhérentes ;
- la fourniture des Services aux adhérentes.

Les documents contractuels suivants, présentés par ordre croissant de supériorité, forment le Contrat qui régit l'ensemble des relations entre les Parties :

- Les CGUS ;
- Annexe : Contrat de cession de droit à l'image.

En cas de contradiction entre une et / ou plusieurs dispositions figurant dans deux documents de priorité différente, le document de force hiérarchique supérieure prévaudra.

2. Champ d'application

Les CGUS régissent exclusivement l'accès et la fourniture des Services et de la Plateforme par Pouvoir d'Entreprendre à l'Utilisatrice professionnelle, agissant dans le champ de son activité professionnelle.

LES DISPOSITIONS PROTECTRICES DU CODE DE LA CONSOMMATION NE SONT PAS APPLICABLES À L'UTILISATRICE.

Conformément la réglementation en vigueur, le réseau et ses contenus numériques ne sont pas soumis au droit de rétractation. Selon l'Article L221-28 de la loi en vigueur depuis le 28 mai 2022, modifié par l'Ordonnance n°2021-1734 du 22 décembre 2021, l'Adhérente, payant accès dès son inscription à la plateforme et tout son contenu numérique, reconnaît qu'elle perd son droit de rétractation en validant ces CGUS.

Cette perte de droit est réalisée dès lors que l'Utilisatrice prend connaissance de l'article 3 de ces CGUS et coche la case suivante lors de l'Adhésion aux Services :

« J'ai lu et j'accepte les CGUS ».

Les CGUS sont rédigées, ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le Site et la Plateforme, en langue française.

3. Disponibilité et opposabilité des CGUS

Les CGUS sont mises à la disposition de l'Utilisatrice sur le Site et la Plateforme de Pouvoir d'Entreprendre. Les CGUS y sont directement consultables.

De même, après l'Adhésion, Pouvoir d'Entreprendre transmet, à l'adhérente, les CGUS applicables

à l'Adhésion intervenue (via un lien hypertexte vers les CGUS dans l'e-mail confirmant son Adhésion).

Les CGUS peuvent également être communiquées à l'adhérente sur simple demande par téléphone ou courrier électronique. Les coordonnées de Pouvoir d'Entreprendre sont disponibles dans ses Mentions Légales.

Les CGUS sont opposables à l'Utilisatrice qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant d'adhérer.

La validation de l'Adhésion, par sa confirmation, vaut acceptation par l'utilisatrice aux CGUS en vigueur au jour de l'Adhésion dont la conservation et la reproduction sont assurées par Pouvoir d'Entreprendre conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

4. Modification des CGUS

Pouvoir d'Entreprendre se réserve la faculté d'apporter des modifications aux CGUS.

ARTICLE 4 - Entrée en vigueur et durée

1. Principe

Les CGUS prennent effet à compter du jour de l'Adhésion de l'utilisatrice.

Les CGUS sont conclues pour une durée initiale déterminée de douze (12) mois (ci-après la « Durée Initiale »).

A l'issue de la Durée initiale, les CGUS seront renouvelées pour des périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, au tarif en vigueur de l'année de renouvellement, communiqué par Pouvoir d'Entreprendre, sauf dénonciation des CGUS par l'une des Parties, par e-mail à adhesions@pouvoirdentreprendre.com, un (1) mois au moins avant l'échéance du terme.

En tout état de cause et par souci de transparence, Pouvoir d'Entreprendre transmettra, un courrier électronique à l'adhérente, trente (30) jours, avant l'échéance de son Adhésion, quand celle-ci est annuelle ou semestriel, afin de l'informer :

- de la date du terme de son Adhésion,
- des modalités de renouvellement du Contrat avec invitation à mettre à jour, le cas échéant, ses informations personnelles et / ou professionnelles et ses coordonnées bancaires pour paiement. A défaut de dénonciation des CGUS dans le délai indiqué à l'alinéa 3, les CGUS et l'Adhésion seront tacitement et automatiquement renouvelées pour la période indiquée ci-dessus. L'Adhésion sera ensuite renouvelée selon les modalités et dans les conditions fixées à l'article 11 des CGUS. Dans le cadre d'une Adhésion sans engagement, les CGUS sont renouvelées mensuellement. L'adhérente peut à tout moment demander à résilier son abonnement en envoyant un mail le demandant explicitement à adhesions@pouvoirdentreprendre.com. A défaut de dénonciation des CGUS dans le délai indiqué à l'alinéa 3, les CGUS et l'Adhésion seront tacitement et automatiquement renouvelées tous les mois selon les modalités et dans les conditions fixées à l'article 11 des CGUS.

En cas de non-renouvellement de l'Adhésion, le Compte de l'adhérente sera clôturé et l'adhérente ne pourra plus accéder aux Services.

Le Compte et les Données de l'adhérente seront archivés selon les règles de conservation des Données présentées dans la Politique d'Utilisation des Données Personnelles de Pouvoir d'Entreprendre.

ARTICLE 5 - Conditions d'Adhésion à Pouvoir d'Entreprendre

L'Adhésion à Pouvoir d'Entreprendre et aux Services est réservée aux femmes.

L'Adhésion aux Services est accessible à l'utilisatrice qui déclare sur l'honneur être légalement majeure et intervenir uniquement dans le cadre de son activité professionnelle, qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

L'Adhésion n'est pas accessible au mineur ou au consommateur.

Peuvent adhérer aux Services les personnes physiques majeures, ou les personnes morales (dont la direction ou la gérance est assurée par une femme), immatriculées auprès du registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers pour les sociétés ou entreprises domiciliées sur le territoire français et auprès de tout registre équivalent pour les entreprises ou sociétés domiciliées sur le territoire de l'Union Européenne ou hors du territoire de l'Union Européenne, et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle, régulièrement déclarée en tant que telle auprès des organismes fiscaux et sociaux.

De même, une personne physique majeure, non immatriculée personnellement mais justifiant du statut de conjointe collaboratrice, d'associée, de salariée dotée d'un pouvoir de décision dans l'entreprise, ou qui a pour projet à court et moyen terme de créer son activité, peut, sous réserve de l'acceptation de Pouvoir d'Entreprendre, adhérer à Pouvoir d'Entreprendre.

Préalablement à son Adhésion aux Services et à Pouvoir d'Entreprendre, l'utilisatrice a accès, sur le Site, aux présentes CGUS dont elle s'engage à prendre connaissance.

L'utilisatrice qui adhère aux Services et à Pouvoir d'Entreprendre doit partager les valeurs véhiculées par Pouvoir d'Entreprendre et présentées dans la Charte du réseau. A défaut, son Adhésion pourra être refusée.

ARTICLE 6 - Processus d'Inscription et d'Adhésion à Pouvoir d'Entreprendre

L'intégration au réseau Pouvoir d'Entreprendre se déroule en deux étapes, une première d'Inscription et une seconde visant à adhérer aux Services et à Pouvoir d'Entreprendre.

Pour terminer et valider son Adhésion, l'utilisatrice procède au règlement du montant dû pour accéder aux Services Pouvoir d'Entreprendre. Le prix de l'Adhésion est indiqué au moment de la validation du règlement.

Lors de l'inscription et de la confirmation de l'Adhésion, l'utilisatrice devra :

- lire et accepter :

o les présentes CGUS ,

o la Charte du réseau Pouvoir d'Entreprendre

- fournir les informations relatives au mode de paiement et procéder au règlement.

La confirmation de l'Adhésion entraînera l'acceptation de l'ensemble des documents ci-dessus et formera le Contrat.

Un courrier électronique confirmant l'Adhésion et le paiement est envoyé par Pouvoir d'Entreprendre à l'adhérente. Les présentes CGUS sont transmises à l'adhérente dans ledit e-mail de confirmation, via un lien hypertexte.

ARTICLE 7 - Accès à la Plateforme – description des Services

1. Modalités d'accès à la Plateforme

L'adhérente accède à la Plateforme en se connectant sur le Site et en cliquant sur le bouton prévu à cet effet. Pour accéder à son Compte, l'adhérente doit utiliser ses Identifiants.

L'adhérente est responsable de la préservation de la confidentialité de ses Identifiants et de son Compte, et est totalement responsable de tout acte impliquant l'utilisation de ses Identifiants.

L'adhérente s'engage aussi à ne permettre à aucune autre personne un accès sous son identité ou son nom d'utilisateur.

En cas de perte ou de vol du mot de passe, ou en cas d'utilisation par un tiers non autorisé,

L'adhérente doit modifier immédiatement son mot de passe en utilisant la procédure « Mot de passe oublié » disponible sur la Plateforme.

Le cas échéant, L'adhérente peut contacter Pouvoir d'Entreprendre par e-mail à l'adresse contact@pouvoirdentreprendre.com.

L'adhérente s'assure de la validité dans le temps des informations transmises et s'engage à fournir des informations exactes, complètes et actualisées. L'adhérente s'engage en particulier à assurer la mise à jour des coordonnées qu'elle fournit à Pouvoir d'Entreprendre.

L'adhérente s'engage également à ne pas usurper l'identité ou la qualité d'un tiers. A défaut, elle

sera seule responsable des conséquences pouvant résulter de la fourniture d'informations mensongères, invalides ou erronées à Pouvoir d'Entreprendre, une autre Utilisatrice ou à un Partenaire.

Pouvoir d'Entreprendre ne dispose pas des moyens techniques et / ou légaux lui permettant de vérifier la réalité de l'identité de L'adhérente.

Néanmoins, en cas de doute sur la réalité des informations divulguées par L'adhérente ou en cas de dénonciation par un tiers, une Utilisatrice ou un Partenaire laissant présumer l'existence d'une usurpation d'identité ou l'existence d'informations fictives délivrées par L'adhérente, Pouvoir d'Entreprendre

se réserve le droit :

- de mettre hors ligne et suspendre le Compte de L'adhérente ;
- de solliciter des justificatifs auprès de L'adhérente concernée.

Si la demande de Pouvoir d'Entreprendre reste sans effet dans un délai de huit (8) jours ouvrés, Pouvoir d'Entreprendre sera en droit de résilier le Compte de L'adhérente dans les conditions prévues à l'article 17 des CGUS.

Le traitement des Données personnelles de L'adhérente par Pouvoir d'Entreprendre est régi par l'article 18 des CGUS et la Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP).

2. Services accessibles à L'adhérente

2.1. Services disponibles via le Compte Adhérente

L'adhérente accède, à la suite de son Adhésion, aux Services disponibles sur la Plateforme et présentés ci-dessous.

- Annuaire

L'adhérente accède à l'annuaire de Pouvoir d'Entreprendre et notamment aux Données des adhérentes. Dans ce contexte, L'adhérente est autorisée à utiliser les Données des adhérentes, exclusivement, dans le cadre de l'utilisation des Services à savoir la participation aux événements organisés par Pouvoir d'Entreprendre (cafés/apéros des affaires, présentiels, ateliers, masterminds...);

- Ateliers de développement pro / développement perso
- Groupes Masterminds et leurs différentes dates
- Boîte à outils

Salons de discussion sur Discord

Pouvoir d'Entreprendre fournit à L'adhérente un accès à un réseau social, privé et sécurisé, édité et hébergé par la société Discord

L'adhérente doit lire et accepter les conditions générales d'utilisation de la société Discord. Le Service permet à L'adhérente d'accéder à un espace collaboratif composé de plusieurs sous-espaces :

- Un espace ouvert à toutes les adhérentes propre au réseau national ;
- Un espace privé destiné à son territoire ;

Cet espace collaboratif permet aux adhérentes d'échanger entre elles et de partager des informations, des actualités de toute nature, via des fils de discussion.

Pouvoir d'Entreprendre et la société Discord opèrent dans la mesure du possible une surveillance et une modération a posteriori des propos et contenus diffusés.

L'adhérente s'engage, dans ce cadre, à respecter les obligations mentionnées à l'article 8 des CGUS et notamment à ne pas diffuser des données, informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, sur l'espace collaboratif.

A défaut, Pouvoir d'Entreprendre, en charge de modérer l'espace collaboratif et la Plateforme, se réserve le droit de supprimer le contenu litigieux.

Le cas échéant, L'adhérente qui prendrait connaissance sur le groupe privé d'un tel contenu litigieux est invité à suivre la procédure décrite à l'article 19 des CGUS ou mieux, dans les

conditions générales d'utilisation des services DISCORD.

2.2. Services en présentiel

Outre la mise à disposition de Services en ligne, Pouvoir d'Entreprendre peut fournir à L'adhérente des Services en présentiel à savoir notamment la participation aux réunions locales ou à tous évènements organisés par Pouvoir d'Entreprendre ;

3. Spécificités liées à la directrice de territoire

3.1. Nomination et missions de la directrice de territoire

La directrice de territoire assure un rôle de gestion et d'animation du présentiel dont elle fait partie.

3.2. Services accessibles via le Compte directrice de territoire

La directrice de territoire accède sur son Compte aux mêmes Services que ceux proposés à L'adhérente. Néanmoins, compte tenu de ses missions, la directrice de territoire dispose de fonctionnalités propres à la gestion des adhérentes de son territoire (fil de discussion et emplacement plateforme dédié).

ARTICLE 8 - Obligations de L'adhérente

1. Même si le réseau est souple, l'adhérente qui rejoint un présentiel s'engage à s'y rendre régulièrement ou à remplacer ce service par les cafés et apéros des affaires en visio, au moins une fois tous les 15 jours. Cependant l'absence de l'adhérente ne vaut pas exclusion.

2. L'adhérente s'interdit expressément de contourner le Site, la Plateforme et les Services.

L'adhérente s'engage à respecter les CGUS et la charte du réseau.

Elle déclare disposer du matériel et des moyens de connexion compatibles avec la configuration requise pour l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services et disposer des connaissances techniques, des compétences nécessaires à l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services. L'adhérente s'engage à utiliser le Site, la Plateforme et les Services conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations des CGUS.

L'adhérente s'engage notamment à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Pouvoir d'Entreprendre et / ou de tout tiers.

PLUS PRÉCISÉMENT, L'adhérente S'ENGAGE A NE PAS DIFFUSER A DES TIERS LES SUPPORTS, CONTENUS, LIVRABLES, DOCUMENTS REMIS PAR POUVOIR D'ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DES SERVICES.

A DEFAUT, Pouvoir d'Entreprendre SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE L'adhérente ET DE RESILIER LES CGUS.

L'adhérente est seule responsable de l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services.

L'adhérente est également seule responsable de son accès à Internet. Il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès.

L'adhérente devra informer Pouvoir d'Entreprendre de tout potentiel incident ou dysfonctionnement lors de l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services. L'adhérente peut contacter Pouvoir d'Entreprendre aux coordonnées mentionnées dans ses Mentions Légales.

L'adhérente est informée que le Site et la Plateforme pourraient présenter des dysfonctionnements en cas d'utilisation inhabituelle et disproportionnée.

L'adhérente s'engage à ne pas avoir une utilisation déraisonnable et excessive du Site, de la Plateforme et des Services et, plus généralement, à ce que son utilisation n'affecte pas la stabilité, la sécurité et la qualité du Site, de la Plateforme et des Services.

En outre, il est interdit à L'adhérente de :

- contaminer le Site, la Plateforme ou les salons de discussion par un virus ;
- procéder à une quelconque modification du Site, de la Plateforme ou des salons de discussion ;
- accéder ou se maintenir sans y être habilitée dans tout ou partie du Site, de la Plateforme ou des salons de discussion, ou utiliser tout outils afin d'accéder ou se maintenir sans y être habilitée dans tout ou partie du Site, de la Plateforme ou des salons de discussion ;
- supprimer ou modifier des Données, altérer le fonctionnement du Site, de la Plateforme ou

des salons de discussion ;

- utiliser le Site, la Plateforme ou les salons de discussion à des fins illégales ou frauduleuses et / ou agir dans un but illicite ou interdit ;
- interférer avec le fonctionnement prévu du Site, de la plateforme ou des salons de discussion ou nuire à ceux-ci ;
- solliciter, recueillir ou utiliser les Identifiants d'autres Utilisatrices ;
- mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ;
- télécharger et / ou diffuser des données, des informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, au sein du Site, de la Plateforme ou des salons de discussion ;
- référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible depuis le Site, la Plateforme ou des salons de discussion en dehors de l'autorisation prévue à l'article 12 des CGUS ;
- utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page ou Éléments du Site, de la Plateforme ou des salons de discussion,
- accéder et utiliser les Données des autres adhérentes en dehors de l'utilisation des Services.

ARTICLE 9 - Obligations spécifiques de la directrice de territoire

Outre les obligations mises à sa charge en qualité d'adhérente, la directrice de territoire s'engage à accéder et utiliser les Données des adhérente mises à sa disposition par Pouvoir d'Entreprendre, pour les besoins et dans les limites de ses fonctions de directrice de territoire telles que présentées à l'article 7.3. des CGUS.

La directrice de territoire s'interdit notamment de :

- extraire du Site et de la Plateforme les Données des adhérentes de son territoire auquel elle a accès ;
- utiliser, pendant ou après ses fonctions de directrice de territoire, les Données des adhérentes de son territoire afin de :
 - constituer une Plateforme et / ou un Service identique et / ou similaire à celui fourni par Pouvoir d'Entreprendre ;
 - faire la promotion de ses produits et services en dehors de ce qui est permis dans le cadre des Services suivants : participation aux présentiels, rencontres Pouvoir d'Entreprendre, ateliers.

ARTICLE 10 - Obligations de Pouvoir d'Entreprendre

Pouvoir d'Entreprendre s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre pour assurer au mieux la fourniture des Services et permettre la disponibilité et le fonctionnement du Site et de la Plateforme.

De même, Pouvoir d'Entreprendre fournit une assistance aux directrice de territoire lors de leur prise de fonctions et tout au long de leur mandat.

Pouvoir d'Entreprendre s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle des adhérentes.

ARTICLE 11 - Prix et paiement de l'Adhésion

1. Prix de l'Adhésion

Le prix de l'Adhésion s'entend en euros et net.

Le prix de l'Adhésion est mentionné sur le Site de Pouvoir d'Entreprendre.

2. Paiement de l'Adhésion

Le paiement de l'Adhésion se fait comptant ou mensuellement lors de l'Adhésion.

Par principe, l'utilisatrice règle son Adhésion par carte bancaire directement sur le Site. Pouvoir d'Entreprendre met ainsi à la disposition de l'utilisatrice un système de sécurisation des paiements en ligne permettant à cette dernière de crypter la transmission de ses données bancaires et fait appel, pour ce faire à un prestataire de services tiers qui assure également le traitement du paiement et la conservation des informations relatives à la carte de crédit ou de débit. L'utilisatrice déclare accepter les conditions générales de services du prestataire.

Afin de satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, Pouvoir d'Entreprendre a mis en place via son prestataire de service de paiement en ligne, un processus d'authentification nécessitant une double vérification d'identité de l'utilisatrice.

Sont acceptées les cartes bleues, Visa et Mastercard.

En cas d'échec du paiement par carte bancaire, l'Adhésion ne sera pas validée.

Par dérogation et sous réserve de l'acceptation de Pouvoir d'Entreprendre, l'utilisatrice peut régler son Adhésion par virement entre les comptes de l'utilisatrice et Pouvoir d'Entreprendre :

Dans ces hypothèses, l'utilisatrice est invitée, avant de procéder à son règlement, à contacter Pouvoir d'Entreprendre par téléphone ou par e-mail aux coordonnées figurant dans ses Mentions Légales.

Pouvoir d'Entreprendre adresse par e-mail à L'adhérente, à l'issue du paiement, la facture justifiant du règlement effectué.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit :

- les sommes dues par l'utilisatrice porteront de plein droit, à compter de la date d'échéance et sans mise en demeure préalable, intérêts de retard calculés journalièrement au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est également appliquée. Son montant est égal à 40 €. Elle s'applique à chaque facture qui n'a pas été payée dans les délais.

ARTICLE 12 - Propriété intellectuelle

1. Propriété intellectuelle de Pouvoir d'Entreprendre

Le signe «Pouvoir d'Entreprendre» est déposé à titre de marque et est protégé par un droit d'auteur. Le nom de domaine <https://pouvoirdentreprendre.com> est également protégé. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de leur titulaire.

Il en est de même pour les signes distinctifs des adhérentes, des directrices de territoire, des Partenaires et plus largement des Éléments composant ou diffusés sur le Site, la Plateforme et les salons de discussion.

L'Utilisatrice reconnaît que les Éléments sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle. L'Utilisatrice reconnaît qu'elle n'est autorisée à utiliser ces Éléments que dans les limites expressément fixées par les CGUS.

Les CGUS n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit des Utilisatrices.

En conséquence, les Utilisatrices s'interdisent formellement de reproduire et / ou utiliser tout ou partie des Éléments qui apparaissent ou sont disponibles sur le Site, la Plateforme ou le groupe privé et tout ou partie du Site, de la Plateforme et des salons de discussion eux-mêmes. Les Utilisatrices s'interdisent également de copier, extraire, modifier, altérer, traduire, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter, ou diffuser de quelques manières et sous quelques formes ou supports que ce soit les Éléments. La violation de ces dispositions impératives soumet la contrevenante, et toute personne responsable, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

Toute utilisation des Éléments non expressément autorisée par Pouvoir d'Entreprendre au titre des CGUS est illicite, conformément aux articles L 122-4 et L 122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Il est notamment interdit à l'Utilisatrice de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation des Éléments, que ce soit à titre gracieux

ou onéreux ;

- toute forme d'utilisation du Site, de la Plateforme et des Éléments de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un service similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte du Site, de la Plateforme et des Éléments au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit sauf en cas d'accord préalable écrit de Pouvoir d'Entreprendre ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par Pouvoir d'Entreprendre.

Par ailleurs, le Site et la Plateforme constituent une base de données appartenant à Pouvoir d'Entreprendre et accessible à l'Utilisatrice.

Par principe, l'Utilisatrice ne dispose d'aucun droit de reproduire, adapter, traduire, ni représenter la base de données en dehors des limites strictement définies aux CGUS.

En application des articles L 342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, il est fait interdiction à l'Utilisatrice :

- d'extraire par transfert permanent ou temporaire la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Éléments, et notamment les Données, sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit,
- de réutiliser la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Éléments, et notamment les Données, par la mise à disposition du public,
- d'extraire ou de réutiliser à répétition ou de manière systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des Éléments, et notamment les Données lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales du Site, de la Plateforme et des Services ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers les Éléments, et notamment les Données et plus largement ses droits d'accès à la Plateforme.

L'Utilisatrice est autorisée à mettre en place des liens hypertextes à partir d'un autre site Internet vers les pages publiques du Site accompagnées d'un court descriptif.

Au titre du droit de citation, l'Utilisatrice est autorisée à reproduire sur n'importe quel autre support un court extrait d'une page du Site en donnant obligatoirement l'origine des informations de la manière suivante : « source Pouvoir d'Entreprendre, pouvoirentreprendre.com, tous droits réservés ».

Toute reproduction de tout ou partie du Site et de la Plateforme dans un but autre que la consultation du Site ou l'utilisation des Services est interdite sans l'autorisation de Pouvoir d'Entreprendre et / ou de ses Partenaires.

2. Propriété intellectuelle de L'adhérente

L'adhérente est et reste titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ses dénominations sociales, marques nominatives ou figuratives, enseignes, nom commercial, signes, adresses Internet ou autres signes distinctifs et plus largement sur les données, images, logos, informations, textes, photographies, vidéos, illustrations, ou autres contenus (ci-après les « Contenus ») transmis à Pouvoir d'Entreprendre et / ou diffusés sur le Site et la Plateforme lors de l'utilisation des Services.

L'adhérente garantit à Pouvoir d'Entreprendre être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus remis à Pouvoir d'Entreprendre et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre des CGUS.

A ce titre, L'adhérente concède à Pouvoir d'Entreprendre le droit d'exploitation non exclusif, transférable, sous licenciable, à titre gracieux, pour le monde entier sur l'ensemble des Contenus, au fur et à mesure de leur publication sur le Site et la Plateforme ainsi qu'une licence sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférant aux Contenus et notamment sur les droits d'auteurs, et ce pour toute la durée légale de ses droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Les droits ainsi concédés incluent le droit de reproduire, représenter, diffuser, adapter, modifier, réaliser une œuvre dérivée, traduire tout ou partie des Contenus par tous procédés, sous quelque forme que ce soit et sur tous supports (numérique, imprimé...) connus ou inconnus à ce jour, dans le cadre de la fourniture des Services.

L'adhérente accorde son consentement à la reprise de ces Contenus sur les réseaux sociaux et notamment sur les salons de discussion. Par conséquent, L'adhérente atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site Discord et en accepter les termes, particulièrement en matière de réutilisation des Contenus et des Données Personnelles.

ARTICLE 13 - Droit à l'image

Le droit au respect de l'image des personnes et des biens ainsi que le droit au respect de la vie privée sont protégés par les articles 9 et 544 du Code civil.

L'Utilisatrice, lors de son Adhésion et l'utilisation des Services, cède à titre non exclusif à Pouvoir d'Entreprendre le droit de :

- fixer son image dans le cadre de photographies ou séquences d'images animées (vidéos, publicités télévisées ou autres) ;
- reproduire son image ainsi fixée par tous les procédés techniques de fixation matérielle et / ou immatérielle, connus ou non encore connus à ce jour (graphique, photographique, numérique...) sur tous supports, sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément et notamment aux fins de réalisation de tout document publicitaire ou promotionnel ;
- communiquer au public son image ainsi fixée et reproduite de manière directe comme indirecte, en intégralité ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment la communication par télédiffusion en mode analogique ou numérique, par radiodiffusion, par satellite, par câblodistribution et quel qu'en soit le mode de commercialisation, ainsi que par voie électronique quel qu'en soit le format et le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Cette cession est consentie par l'Utilisatrice à Pouvoir d'Entreprendre pour une exploitation dans le monde entier et pour toute la durée de la relation entre l'Utilisatrice et Pouvoir d'Entreprendre ainsi que pendant cinq (5) ans à compter de la fin de cette relation.

Cette cession est réalisée dès lors que l'Utilisatrice prend connaissance du contrat de cession de droit à l'image de ces CGUS et coche la case suivante lors de l'Adhésion aux Services :

« J'ai lu et j'accepte les CGUS ».

ARTICLE 14 - Responsabilité

1. Généralités

Pouvoir d'Entreprendre s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer un accès continu au Site, à la Plateforme et aux Services.

A ce titre, les Parties conviennent expressément que les obligations de Pouvoir d'Entreprendre aux termes des CGUS sont des obligations de moyens et que la responsabilité de Pouvoir d'Entreprendre ne saurait être engagée par l'Utilisatrice qu'en cas de faute prouvée de Pouvoir d'Entreprendre et pour des dommages découlant de faits qui lui sont directement imputables.

LA RESPONSABILITÉ DE Pouvoir d'Entreprendre NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT ET QUE S'IL EXISTE UN LIEN DE CAUSALITÉ DIRECT ET CERTAIN ENTRE LA FAUTE ALLÉGUÉE ET LE DOMMAGE.

Pouvoir d'Entreprendre NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUTES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU IMPREVISIBLES DE L'UTILISATRICE, CE QUI INCLUT NOTAMMENT SANS QUE CETTE LISTE SOIT

LIMITATIVE TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE ET / OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D’AFFAIRES OU DE BENEFICE, PERTE DE CLIENTELE, PERTE D’UNE CHANCE, COUT DE RECUPERATION DES DONNEES, DE L’OBTENTION D’UN PRODUIT, D’UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, ATTEINTE A L’IMAGE OU TOUT AUTRE PREJUDICE MORAL.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE DE Pouvoir d'Entreprendre, NE SAURAIT EXCEDER LE MONTANT DE L’ADHESION CONCERNEE, TOUS CHEFS DE PREJUDICE CONFONDUS.

Toute action dirigée contre l’Utilisatrice par un tiers en relation ou provenant de l’exécution ou de l’inexécution des CGUS par l’Utilisatrice n’ouvre droit à aucune réparation de la part de Pouvoir d'Entreprendre.

2. Accès et fonctionnement du Site et de la Plateforme

Le Site, la Plateforme et les salons de discussion reposent sur des technologies développées par des tiers et Pouvoir d'Entreprendre.

En particulier, Pouvoir d'Entreprendre ne maîtrise pas la technologie des salons de discussion qui relève techniquement de la responsabilité de la société Discord. Pouvoir d'Entreprendre ne garantit pas que les salons de discussion sont exemptes d’anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu.

De même, Pouvoir d'Entreprendre (i) ne garantit pas que le Site et la Plateforme sont exemptes d’anomalies et que leur fonctionnement sera ininterrompu et (ii) exclut expressément la garantie des vices cachés telle que définie par les articles 1641 et suivants du Code civil.

De même, en vue d’assurer la maintenance technique du Site et de la Plateforme, l’accès pourra être interrompu ponctuellement. Dans la mesure du possible, Pouvoir d'Entreprendre s’efforcera d’en avertir les Utilisatrices.

Pouvoir d'Entreprendre décline toute responsabilité en cas d’un éventuel préjudice qui pourrait résulter de l’indisponibilité du Site, de la Plateforme et / ou des Services ou d’un problème de connexion au Site ou à la Plateforme.

L’Utilisatrice déclare avoir une parfaite connaissance de l’Internet et de ses limites. L’Utilisatrice reconnaît notamment que les transmissions sur Internet peuvent être retardées, perdues, interceptées, corrompues et que la transmission d’informations confidentielles via Internet est réalisée par l’Utilisatrice à ses risques et périls.

Il appartient à l’Utilisatrice de prendre toutes les précautions utiles à la conservation des Données et informations qu’elle intègre sur le Site, la Plateforme et le groupe privé.

De même, l’Utilisatrice doit s’assurer de la compatibilité de son matériel informatique et des logiciels installés pour accéder au Site, à la Plateforme et aux Services.

Pouvoir d'Entreprendre ne saurait non plus être tenue responsable de tout retard ou difficulté résultant de l’environnement informatique ou réseau de l’Utilisatrice, des fournisseurs tiers de l’Utilisatrice et / ou fournisseur d’accès à Internet de l’Utilisatrice.

3. Prise et exécution d’une Adhésion sur le Site

Pouvoir d'Entreprendre exclut toute responsabilité en cas de retard éventuel à l’accès aux Services et l’exécution d’une Adhésion sur le délai indicatif annoncé. Un tel retard ne permet à l’Utilisatrice ni de demander l’annulation de l’Adhésion, ni de refuser les Services ou de réclamer des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

4. Informations et contenu publiés par les adhérentes et / ou les directrices de territoire

Les adhérentes et / ou les directrices de territoire sont seules responsables des informations et annonces qu’elles publient sur le Site, la Plateforme et les salons de discussion.

Pouvoir d'Entreprendre ne peut être tenue pour responsable des fausses déclarations faites par une adhérente, une directrice de territoire, un tiers ou un Partenaire.

LA RESPONSABILITÉ DE Pouvoir d'Entreprendre NE SERA ENGAGÉE QUE S’IL EST

ETABLI QUE LE DOMMAGE DENONCÉ RESULTE DE SON PROPRE FAIT. AUCUNE RESPONSABILITÉ DE Pouvoir d'Entreprendre NE SAURAIT DÉCOULER DE LA VIOLATION PAR UNE ADHERENTE, UNE DIRECTRICE DE TERRITOIRE, UN TIERS OU UN PARTENAIRE DES CGUS.

ARTICLE 15 - Force majeure

Les Parties seront, en outre, dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

ARTICLE 16 - Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution des CGUS.

ARTICLE 17 - Exclusion – Résiliation

1. Résiliation pour convenance de L'adhérente

Principe

L'adhérente peut mettre fin à son Adhésion aux Services à tout moment, en informant Pouvoir d'Entreprendre en écrivant un e-mail à adhesions@pouvoirdentreprendre.com.

Les CGUS étant conclues pour une durée déterminée et ferme, la résiliation ne sera effective qu'au terme de la période d'engagement de L'adhérente.

L'adhérente ne pourra pas obtenir le remboursement du montant de son Adhésion. Le prix de l'Adhésion reste dû en intégralité.

La fermeture du Compte de L'adhérente interviendra le jour suivant le terme de son Adhésion.

Cas particulier

Dans le cas mentionné ci-dessous et sous réserve de transmettre un justificatif à Pouvoir d'Entreprendre, l'adhérente pourra mettre un terme de manière anticipée aux CGUS et obtenir le remboursement du prix de son Adhésion, au prorata temporis, de la période non utilisée des Services.

Évènement :

Cessation TOTALE des activités de L'adhérente

Point de départ de l'évènement : Jour de l'enregistrement de la cessation totale d'activité au registre du commerce et des sociétés

La fermeture du Compte de L'adhérente interviendra le jour suivant la date à laquelle Pouvoir d'Entreprendre a reçu la preuve de la survenance de l'évènement.

17.3. Manquements à ses obligations par L'adhérente

En cas de non-paiement de son Adhésion ou du renouvellement de son Adhésion par L'adhérente Pouvoir d'Entreprendre suspendra, temporairement, l'accès aux Services et au Compte de L'adhérente et mettra cette dernière en demeure par mail recommandé avec avis de réception de réparer le manquement dans un délai maximum de huit (8) jours ouvrés.

La mise en demeure devra mentionner expressément la présente clause résolutoire, outre la mention, selon laquelle, à défaut pour L'adhérente de satisfaire à son obligation, Pouvoir d'Entreprendre sera en droit de résilier les CGUS.

Si, à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, Pouvoir d'Entreprendre pourra résilier de plein droit, par mail recommandé avec avis de réception, les CGUS et désactiver définitivement le Compte de L'adhérente, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle

pourrait prétendre.

Pouvoir d'Entreprendre se réserve, par ailleurs, le droit de résilier l'Adhésion de L'adhérente notamment

dans les cas suivants :

- en cas de violation des CGUS (en dehors de l'hypothèse du défaut de paiement) ;

20

- en cas de non-respect de la charte du réseau d'affaires Pouvoir d'Entreprendre ;

- en cas de détournement du Site, de la Plateforme et des Services de Pouvoir d'Entreprendre et / ou en cas d'utilisation de la Plateforme et des Services non-conforme aux valeurs véhiculées par Pouvoir d'Entreprendre ;

- si Pouvoir d'Entreprendre est dans l'incapacité de vérifier ou d'authentifier les informations fournies,

et que L'adhérente ne donne pas suite aux demandes de vérification et / ou d'authentification adressées ;

- si les agissements de L'adhérentes sont susceptibles d'engager la responsabilité de Pouvoir d'Entreprendre, celle d'une autre Utilisatrice ou d'un Partenaire ;

- en cas de diffusion sans autorisation, à des tiers, des supports, contenus et plus largement, de la documentation appartenant à Pouvoir d'Entreprendre et remis à L'adhérente dans le cadre de l'utilisation des Services.

Dans ces différentes hypothèses, Pouvoir d'Entreprendre supprimera, sans délai et sans notification préalable, l'accès aux Services et au Compte de L'adhérente. L'adhérente ne pourra pas demander et obtenir le remboursement des sommes engagées, y compris au prorata temporis.

17.4. Manquements à ses obligations par la directrice de territoire

Dans les mêmes conditions que précédemment, et en cas de non-respect par la directrice de territoire de ses obligations spécifiques, Pouvoir d'Entreprendre pourra désactiver temporairement le Compte de la directrice de territoire.

Pour les manquements les plus graves et notamment en cas d'utilisation à des fins personnelles et en dehors des cas prévus par les CGUS des Données des adhérentes par la directrice de territoire, Pouvoir d'Entreprendre pourra suspendre définitivement le Compte sans notification préalable.

ARTICLE 18 - Données personnelles

Dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme et la fourniture des Services, Pouvoir d'Entreprendre collecte et traite des Données à caractère personnel, qui font l'objet d'un traitement informatique.

Dans ce contexte, Pouvoir d'Entreprendre fait son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des Données à caractère personnel, en particulier le Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD ») et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

Pouvoir d'Entreprendre prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des Données Personnelles qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la réglementation applicable. Pouvoir d'Entreprendre est le responsable de traitement et a mis en œuvre une Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP), consultable ici.

L'adhérente se porte garante de ce qu'elle communiquera les informations transmises dans la PUDP aux personnes concernées par le traitement, notamment ses salariés ou représentants, et que celles ci en ont effectivement pris connaissance.

ARTICLE 19 - Notification

La Plateforme et les salons de discussion compilent des données à caractère informatif.

Dans la mesure du possible, Pouvoir d'Entreprendre assure une surveillance et une modération des

propos et / ou contenus publiés sur la Plateforme et les salons de discussion.

Le cas échéant, tout contenu susceptible d'être litigieux peut être rapporté à Pouvoir d'Entreprendre selon les modalités suivantes.

1. Notification obligatoire selon l'article 6. I. 7 de la loi du 21 juin 2004

En application de l'article 6. I. 7 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (n°2004-575), l'Utilisatrice doit porter à la connaissance de Pouvoir d'Entreprendre tout message faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, touchant à la pornographie infantile, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité humaine.

2. Contenu susceptible d'être illicite

Les Utilisatrices qui estimeraient que du contenu sur la Plateforme ou les salons de discussion est susceptible d'être inexact, voire illicite, ayant un caractère injurieux ou diffamatoire, sont invitées à déposer une notification.

La notification prend la forme d'un courriel adressé à Pouvoir d'Entreprendre. Les coordonnées de Pouvoir d'Entreprendre sont indiquées dans ses Mentions Légales.

Dans cette notification, l'Utilisatrice décline ses noms, prénoms, (pour une personne morale, sa dénomination sociale et numéro RCS), adresse et la description des faits litigieux.

La notification doit comprendre la description des faits litigieux et leur localisation précise dans la Plateforme ou le salon de discussion les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits. Dans la mesure du possible, l'Utilisatrice doit transmettre la copie de la correspondance adressée à l'auteur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur(e) n'a pu être contacté(e).

Pouvoir d'Entreprendre s'engage à réagir promptement à toute notification d'une Utilisatrice faite dans les formes et à première vue fondée.

Pouvoir d'Entreprendre veillera à préserver l'anonymat de l'auteur(e) mis en cause, tout en se réservant la faculté d'engager contre lui / elle les mesures utiles, à commencer pour une adhérente et / ou une directrice de territoire par son exclusion du réseau Pouvoir d'Entreprendre et de l'accès aux Services.

ARTICLE 20 - Commentaires, critiques, communications et autres contenus

Les Utilisatrices peuvent adresser à Pouvoir d'Entreprendre des critiques, des commentaires ou tout autre contenu ; lui soumettre des suggestions, des idées, des questions ou toute autre information tant que ce contenu n'est pas illégal, obscène, abusif, menaçant, diffamatoire, contrevenant aux droits de propriété intellectuelle, ou préjudiciable à des tiers et ne consiste pas ou ne contient pas de virus informatiques, de militantisme politique, de sollicitations commerciales, de mailing de masse, de chaînes ou toute autre forme de « spam ».

L'Utilisatrice ne doit pas utiliser une fausse adresse e-mail, usurper l'identité d'une personne ou d'une entité, ni mentir sur l'origine du contenu. Pouvoir d'Entreprendre se réserve le droit, à son entière discrétion, d'enlever ou de modifier tout contenu.

ARTICLE 21 - Indépendance

Chaque Partie agit en son nom et pour son compte au titre des CGUS. Les CGUS sont dépourvues de tout affectio societatis et n'aura à ce titre aucun effet sur l'indépendance de chaque Partie en ce qui concerne l'exercice de son activité et la poursuite de son objet social, chaque Partie continuant à exercer en toute indépendance sa gestion, ses droits et ses obligations et à assumer ses responsabilités. Aucune clause du CGUS ne pourra être interprétée comme créant entre les Parties une relation de mandat, d'associés ou un lien de subordination.

ARTICLE 22 - Non-sollicitation / non-embauche

Chacune des Parties s'engage à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre Partie. Cet engagement vaut pendant la

durée des CGUS et pour une période de six (6) mois suivant la fin de celles-ci. Si une Partie fait défaut de respecter cette obligation, elle doit immédiatement verser à l'autre Partie une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute de l'employé concerné, à titre de pénalité.

Pour les besoins des CGUS, un ancien salarié dont le contrat de travail avec l'autre Partie a pris fin depuis plus d'un (1) an, pour quelque raison que ce soit, ne saurait être considéré comme un employé et son embauche ne saurait par conséquent donner lieu à l'application de la clause pénale mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 23 - Cession – changement de contrôle

Toute sous-traitance, cession, délégation ou autre opération de transfert (incluant sans limitation, fusion, acquisition ou changement de contrôle ou contribution de toute sorte) du Contrat par l'Utilisatrice est interdite, sauf à ce que l'Utilisatrice ait obtenu un accord écrit et préalable de Pouvoir d'Entreprendre.

Le Contrat, étant conclu intuitu personae, Pouvoir d'Entreprendre pourra le résilier de plein droit et sans formalité, dans le cas où interviendrait un changement de contrôle, direct ou indirect de l'Utilisatrice. Pour les besoins du présent article, la notion de contrôle s'entend du sens qui lui est donné par l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'Utilisatrice consent à ce que Pouvoir d'Entreprendre puisse céder à tout tiers l'un quelconque de ses droits et obligations au terme du Contrat, sous réserve d'en informer par tous moyens l'Utilisatrice.

ARTICLE 24 - Liens hypertextes

Le Site et la Plateforme peuvent contenir des liens vers des sites Internet administrés par des tiers. Pouvoir d'Entreprendre ne peut en aucun cas exploiter ou contrôler les informations, produits et services présentés sur ces sites tiers. Les liens sont inclus uniquement à des fins pratiques et ne constituent aucun engagement de la part de Pouvoir d'Entreprendre. L'Utilisatrice assume l'entière responsabilité de l'utilisation des liens vers des sites tiers.

ARTICLE 25 - Divers

Le fait que l'une quelconque des stipulations des CGUS soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

Les Parties remplaceront par voie d'avenant les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

Le fait que Pouvoir d'Entreprendre n'exerce pas, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les CGUS ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative à l'avenir.

Pour les besoins de l'exécution des CGUS, Pouvoir d'Entreprendre fait élection de domicile à l'adresse figurant dans ses Mentions Légales ou à l'article 1 des CGUS ou à toute autre adresse qu'elle notifierait par écrit à l'Utilisatrice.

Les titres n'étant insérés que pour des raisons de commodité, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et la teneur de l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Les CGUS représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans les CGUS ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes de celui-ci.

ARTICLE 26 - Loi applicable

Les CGUS sont soumises à la loi française.

ARTICLE 27 - Tribunal compétent

Tout litige ou toute contestation relatif à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGUS devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. Toute réclamation de l'Utilisatrice doit être adressée par écrit à Pouvoir d'Entreprendre à l'adresse (courriel) indiquée dans ses Mentions Légales.

EN CAS DE LITIGIE DE TOUTE NATURE AVEC UNE UTILISATRICE QUI A LA QUALITÉ DE COMMERÇANT, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL MATÉRIELLEMENT COMPÉTENT DE VANNES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE. CETTE COMPÉTENCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT EN MATIÈRE DE RÉFÉRÉ.

En dehors de cette hypothèse, et en cas de désaccord persistant entre l'Utilisatrice et Pouvoir d'Entreprendre, le tribunal compétent sera aussi celui de Vannes.